

**PROCÈS-VERBAL** de la 465e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

**EST ABSENTE :**

- Mme Karen Busque, conseillère.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

**RÉSOLUTION 2021-253**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 465e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2021-254**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 464e séance du conseil de ville de Val-d'Or tenue le lundi 16 août 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas requise, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2021-255**

Adoption du règlement  
2021-22.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le règlement 2021-22, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but de remplacer la dominante *Commerce et service artériel et régional* (Cb) de l'aire d'affectation correspondant à la zone 351 par la dominante *Commerce et service dans un centre-ville ou centre-village* (Cv), en modifier les limites et d'autoriser dans la zone 351-Cv les classes d'usages H-g (moins de 4 logements), H-j (multifamiliale de 4 à 6 logements) et MIX-c (mixte de type 3), soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2021-27.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-27 décrétant une dépense de 1 637 100 \$ et un emprunt de 1 637 100 \$ afin de verser une contribution financière à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or pour la construction des services municipaux de la partie est de la rue Séguin, le prolongement de la rue Bombardier ainsi que l'installation de conduites dirigées et branchements de services dans le secteur de la 3e Avenue Est.

Un projet de règlement est déposé.

ATTENDU QU'un parc-école a été aménagé par l'ex-municipalité de Sullivan sur une partie du lot 4 720 332 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Val-d'Or, desservant l'École Notre-Dame-du-Rosaire;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaires de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) souhaite restaurer ce parc-école et procéder à l'implantation d'une classe verte;

ATTENDU QU'un terrain de soccer a été aménagé par l'ex-municipalité de Sullivan sur une partie du lot 4 720 330 du cadastre du Québec, propriété du CSSOB, ainsi que sur une autre partie du lot 4 720 332, et qu'il souhaite l'acquérir aux fins de son projet;

ATTENDU QUE le CSSOB est propriétaire du lot 5 980 961 du cadastre du Québec, situé au 125 de la rue Self, sur une partie duquel sont aménagés des courts de tennis ainsi qu'un pavillon d'accueil, propriété de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser ces occupations par la Ville et le CSSOB de leur propriété respective;

**RÉSOLUTION 2021-256**

Autorisation de signature d'un  
protocole d'entente avec le  
Centre de services scolaires  
de l'Or-et-des-Bois concernant  
un échange de terrains.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec le Centre de services scolaires de l'Or-et-des-Bois, ainsi que tous les actes de transferts et tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner plein effet aux présentes résolution, et ce relativement aux obligations plus amplement décrites ci-après:

- cession par la Ville en faveur du CSSOB de ses droits de propriété dans les infrastructures existantes aménagées sur les lots et 4 720 332 et 4 720 330 du cadastre du Québec;
- cession par la Ville en faveur du CSSOB le lot 4 720 332 du cadastre du Québec, incluant les infrastructures mentionnées précédemment, aux fins de la réalisation de son projet de restauration du parc-école et d'aménagement d'une classe verte;
- cession par le CSSOB en faveur de la Ville de la partie du lot 5 980 961 du cadastre du Québec, située au 125 de la rue Self, sur laquelle sont aménagés un pavillon d'accueil et des courts de tennis, propriété de la Ville;

le tout aux conditions usuelles et sans soulte.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2021-56, la Ville de Val-d'Or acceptait l'offre d'achat et autorisait la vente du lot 6 374 307 du cadastre du Québec en faveur de Constructions Boréal Abitibi inc. aux fins de la construction d'un bâtiment locatif résidentiel pour un prix de 247 500 \$ excluant les taxes;

**RÉSOLUTION 2021-257**

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Constructions Boréal Abitibi inc. d'un terrain situé sur la rue de l'Esplanade.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir dans le cadre de cette transaction.

La conseillère Èveline Laverdière vote contre l'adoption de cette résolution.

**« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »**

**RÉSOLUTION 2021-258**

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Daniel Lacharité d'une partie d'un terrain vacant situé près de la rivière Milky, secteur Vassan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de M. Daniel Lacharité de la demie ouest du lot épars 4 721 068 du cadastre du Québec, tel que le tout est représenté sur un plan préparé par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2021 sous le numéro 15516 de ses minutes, pour le prix de 8 000 \$ excluant les taxes applicables.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2021-259**

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Johanne Banville d'une partie d'un terrain vacant situé près de la rivière Milky, secteur Vassan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de Mme Johanne Banville de la demie est du lot épars 4 721 068 du cadastre du Québec, tel que le tout est représenté sur un plan préparé par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2021 sous le numéro 15516 de ses minutes, pour le prix de 8 000 \$ excluant les taxes applicables.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2021-260**

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de MM. Tommy Guillemette et Alain Guillemette d'une partie de terrain en complément d'établissement de leur propriété située sur la rue Dubeau.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de MM. Tommy Guillemette et Alain Guillemette d'une partie du lot 4 720 118 du cadastre du Québec, à titre de complément d'établissement à leur propriété située sur la rue Dubeau, correspondant au lot 4 720 121 du cadastre du Québec, tel que le tout est représenté sur un plan préparé par M. Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre, le 17 mai 2021 sous le numéro 2 167 de ses minutes, pour le prix de 321,90 \$ excluant les taxes applicables.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2021-261**

Autorisation de signature d'un acte de vente définitif en faveur de la Ville pour défaut de paiement de l'impôt foncier d'un terrain situé sur la rue Goyette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le maire et la directrice générale, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente définitif en faveur de cette dernière du lot 4 951 719 du cadastre du Québec, situé sur la rue Goyette, adjudgé lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 20 novembre 2019.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2021-262**

Appropriation d'un montant de 1 450 000 \$ à même le surplus non affecté afin de l'appliquer au paiement d'une partie de la dette.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QU'une somme de 1 450 000 \$ soit et est appropriée à même le surplus non affecté de la Ville de Val-d'Or afin de l'appliquer au paiement d'une partie de la dette.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'un appel d'offres public relatif à une émission d'obligations d'un montant de 10 000 000 \$ a été tenu conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article:

Montant : 10 000 000 \$  
 Échéance moyenne: 3 ans et 5 mois  
 Date d'émission: 30 août 2021

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit:

<b>BMO NESBITT BURNS INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,50000 %	2022
1 599 000 \$	0,75000%	2023
1 623 000 \$	0,85000%	2024
1 648 000 \$	1,00000 %	2025
3 555 000 \$	1,10000 %	2026
<b>PRIX : 98,91500</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,31150 %</b>

<b>SCOTIA CAPITAUX INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,55000 %	2022
1 599 000 \$	0,70000%	2023
1 623 000 \$	0,90000%	2024
1 648 000 \$	1,15000 %	2025
3 555 000 \$	1,30000 %	2026
<b>PRIX : 99,34930</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,31776 %</b>

<b>VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,50000 %	2022
1 599 000 \$	0,70000%	2023
1 623 000 \$	0,90000%	2024
1 648 000 \$	1,10000 %	2025
3 555 000 \$	1,20000 %	2026
<b>PRIX : 99,10400</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,32811 %</b>

<b>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,50000 %	2022
1 599 000 \$	0,70000%	2023
1 623 000 \$	0,90000%	2024
1 648 000 \$	1,10000 %	2025
3 555 000 \$	1,25000 %	2026
<b>PRIX : 99,15600</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,33837 %</b>

<b>MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,50000 %	2022
1 599 000 \$	0,70000%	2023
1 623 000 \$	0,90000%	2024
1 648 000 \$	1,15000 %	2025
3 555 000 \$	1,25000 %	2026
<b>PRIX : 99,16639</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,34495 %</b>

<b>VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1 575 000 \$	0,50000 %	2022
1 599 000 \$	0,70000%	2023
1 623 000 \$	0,85000%	2024
1 648 000 \$	1,15000 %	2025
3 555 000 \$	1,30000 %	2026
<b>PRIX : 99,11248</b>		<b>COÛT RÉEL : 1,38021 %</b>

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU QU'en vertu du pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30 adopté le 17 septembre 2012, la trésorière a adjugé cette émission d'obligations à la firme BMO NESBITT BURNS INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

**RÉSOLUTION 2021-263**

Ratification de l'adjudication par la trésorière d'une émission d'obligations de 10 000 000 \$ à la firme BMO Nesbitt Burns inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à une émission d'obligations d'un montant de 10 000 000 \$, ainsi que l'octroi du contrat par la trésorière à la firme BMO NESBITT BURNS INC. conformément au pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30, soient et sont ratifiés à toute fin que de droit

QUE demande soit faite à BMO NESBITT BURNS INC. de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2021-264**

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 8 700 492,26 \$ (certificat de crédits suffisants n° 185), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 13,14 et 15)	1 247 637,41 \$
Comptes payés	6 220 754,62 \$
Comptes à payer	1 232 100,23 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>8 700 492,26 \$</b>

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE le conseil de ville a pris connaissance de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2020;

**RÉSOLUTION 2021-265**

Vente à l'enchère publique des immeubles dont les taxes municipales devenues exigibles le 31 décembre 2020 n'auront pas été acquittées le jeudi 18 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville ordonne à la greffière de vendre à l'enchère publique le jeudi 18 novembre 2021, à 13 h 30, en la manière prescrite aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles dont les taxes municipales devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 2020 n'auront pas été acquittées, à l'exception de ceux dont les titres de propriété n'auront pu être établis ou les immeubles contaminés.

QUE la trésorière, ou sa représentante, soit et est autorisée à enchérir jusqu'à concurrence d'un montant suffisant pour payer le montant dû des taxes municipales ou scolaires, en capital, intérêts et frais, pour un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires, ainsi qu'à acquérir les immeubles qui seront mis en vente lors de cette vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite réaliser le projet d'abri dans la cour extérieure du Complexe Edgard-Davignon soumis par le Centre de musique et de danse de Val-d'Or inc., estimé à 21 331,37\$ excluant taxes;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QU'une demande d'aide financière au montant de 8 958,11 \$ soit présentée au ministère de la Culture et des Communications dans cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*, pour la réalisation du projet d'abri dans la cour extérieure du Complexe Edgard-Davignon.

QUE Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

QUE la Ville s'engage à assumer, dans le cadre de la réalisation de ce projet :

- une part estimée à un minimum de 13 437,16 \$ ;
- toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021 intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications a pour objectif la réalisation d'œuvres et le soutien aux organismes du milieu culturel;

ATTENDU QU'un projet a été présenté par le *Festival de la relève musicale indépendante en Abitibi-Témiscamingue (FRIMAT)* dans le cadre du volet *Soutien aux initiatives culturelles* de cette entente;

ATTENDU QUE ce projet consiste à présenter gratuitement un spectacle musical interprété par Monsieur Saturne, alter-égo de M. Gabriel Poirier-Lemoine, un jeune artiste d'ici, le 24 septembre 2021 et à organiser une rencontre avec les élèves de l'organisme *Jeunes musiciens du monde* afin qu'ils puissent échanger avec l'artiste sur le métier de musicien;

ATTENDU QUE ce projet respecte les objectifs poursuivis par l'entente de développement culturel et qu'il est recommandé par la direction du Service culturel d'octroyer une subvention de 1 090 \$, le tout dans le cadre du volet *Soutien aux initiatives culturelles*;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2021-266**

Demande d'aide financière pour le projet d'abri dans la cour extérieure du Complexe Edgard-Davignon, présentée dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* du MCC.

**RÉSOLUTION 2021-267**

Versement d'une subvention en faveur du FRIMAT dans le cadre du volet *Soutien aux initiatives culturelles* de l'entente de développement culturel 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention de 1 090 \$ au FRIMAT dans le cadre du volet *Soutien aux initiatives culturelles* de l'entente de développement culturel 2021 pour la réalisation du projet décrit au préambule de la présente résolution.

QUE l'organisme devra rembourser à la Ville l'intégralité de la subvention advenant la non-réalisation du projet pour lequel elle lui a été versée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE le tarif des rémunérations et d'allocations du personnel électoral est prévu au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le tarif de rémunération de certains postes;

**RÉSOLUTION 2021-268**

Tarif des rémunérations du personnel électoral de l'élection générale municipale, dont le scrutin aura lieu le 7 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le tarif des rémunérations du personnel électoral à l'élection générale municipale dont le scrutin aura lieu le 7 novembre 2021, soit et est fixé conformément *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (c. E-2.2, r. 2), exception faite des postes suivants pour lesquels la rémunération est fixée comme suit:

POSTE	RÉMUNÉRATION
Trésorière	Les 3/4 de la rémunération totale de la présidente d'élection
Adjoint à la présidente d'élection	Les 3/4 de la rémunération totale de la présidente d'élection
Président et membre de table de vérification de l'identité des électeurs	16,20 \$ par heure
Présence à la formation devant être suivie par le personnel	30,00 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2021-269**

Délégation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès annuel de l'*Association des gestionnaires en sécurité incendie et sécurité civile*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE M. Éric Hébert, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est délégué au congrès annuel de l'*Association des gestionnaires en sécurité incendie et sécurité civile*, qui aura lieu à Trois-Rivières du 15 au 18 octobre 2021.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »



**COMMENTAIRE**

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'août 2021.

**Dépôt du rapport des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'août 2021.**

Conformément au règlement 2020-14 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, un rapport sur les mouvements de main-d'œuvre ayant eu lieu au cours du mois d'août 2021 est déposé par la directrice des ressources humaines.

-----

ATTENDU QUE les services de Ruesécure inc. sont requis aux fins de l'élaboration de propositions d'aménagement du tronçon de la 3e Avenue Ouest se situant entre le chemin de la Baie-Carrière et la 1ère Rue, et aux fins de sécuriser l'intersection du chemin Sullivan et de la rue Germain,

ATTENDU QUE les services offerts par cette entreprise sont dispensés de façon exclusive;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11.2.4 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, tout contrat de toute nature dont le prix varie entre 25 000 \$ et 99 000 \$ peut exceptionnellement être conclu de gré à gré si l'objet de la fourniture de matériel ou de services est dispensé de façon exclusive ou en lien avec un équipement qui est requis pour répondre le plus avantageusement aux besoins de la Ville;

**RÉSOLUTION 2021-270**

Acceptation de l'offre de services révisée de Ruesécure inc. relativement à l'aménagement d'un tronçon de la 3e Avenue et de la sécurisation de l'intersection du chemin Sullivan et de la rue Germain.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les services de Ruesécure inc. soient et sont retenus pour l'élaboration de propositions relativement à l'aménagement du tronçon de la 3e Avenue Ouest se situant entre le chemin de la Baie-Carrière et la 1ère Rue, et à la sécurisation de l'intersection du chemin Sullivan et de la rue Germain, le tout pour le prix de 74 500 \$, excluant les taxes, aux conditions mentionnées dans son offre de services datée du 27 juillet 2021.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement au déneigement de la cour et du stationnement de l'immeuble situé au 1400, 6e Rue, et de la patinoire *Bleu Blanc Bouge*, pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, seules trois des dix entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT, INCLUANT LES TAXES</b>
Services J.A.S.E.	15 981,53 \$
Béton Barrette inc.	20 350,58 \$
9346-4808 Québec inc. (DéneigePro)	36 792,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Services J.A.S.E., pour la saison hivernale 2021-2022 et pour un montant de 15 981,53 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2021-271**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au déneigement de la cour et du stationnement de l'immeuble situé au 1400, 6e Rue et de la patinoire *Bleu Blanc Bouge*, et octroi du contrat à Services J.A.S.E.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives au déneigement de la cour et du stationnement de l'immeuble situé au 1400, 6e Rue, et de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* pour la saison hivernale 2021-2022, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Services J.A.S.E., pour un montant total de 15 981,53 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq entreprises relativement au déneigement des rues et ruelles situées dans les secteurs sud-est, sud-ouest et Louvicourt pour la saison 2021-2022, ainsi qu'à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* pour le déneigement de rues dans le secteur situé au nord de la voie ferrée;

ATTENDU QU'à la suite de ces appels d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>SECTEUR SUD-EST (PLAN ST-692)</b> <b>13,76 km de rues et ruelles</b>			
<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX/KM - RUE</b>	<b>PRIX/KM - RUELLE</b>	<b>TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
9169-7516 Québec inc.	4 570,48 \$	3 558,22 \$	71 225,17 \$
<b>SECTEUR SUD-OUEST (PLAN ST-525)</b> <b>22,42 km de rues</b>			
Béton Barrette inc.	3 100,00 \$	-----	79 909,92 \$
<b>SECTEUR NORD DE LA VOIE FERRÉE (PLAN ST-643)</b> <b>28,31 km de rues</b>			
9169-7516 Québec inc.	3 834,29 \$	-----	124 803,93 \$
<b>SECTEUR LOUVICOURT (PLAN ST-691)</b> <b>32,13 km de rues</b>			
Béton Barrette inc.	2 500,00 \$	-----	92 353,67 \$

ATTENDU QUE, compte tenu de la conformité de ces soumissions, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer les contrats au seul soumissionnaire dans chacun des secteurs;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2021-272**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au déneigement de divers secteurs de la Ville et octroi des contrats.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives au déneigement des secteurs sud-est, sud-ouest, nord de la voie ferrée et Louvicourt pour la saison 2021-2022 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE les contrats soient et sont octroyés de la façon suivante:

SECTEUR	SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Secteur sud-est	9169-7516 Québec inc.	71 225,17 \$
Secteur sud-ouest	Béton Barrette inc.	79 909,92 \$
Secteur nord de la voie ferrée	9169-7516 Québec inc.	124 803,93 \$
Secteur Louvicourt	Béton Barrette inc.	92 353,67 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
 ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) relativement à la fourniture de 600 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel gemme) en vrac pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
Compass Minerals Canada Corp.	81 885,19 \$
Sable Marco inc.	82 057,65 \$
Sel du Nord inc.	98 303,63 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Compass Minerals Canada Corp., suivant l'option B, pour un montant total de 81 885,19 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2021-273**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de chlorure de sodium en vrac et octroi du contrat à Compass Minerals Canada Corp.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de 600 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel gemme) en vrac pour la saison 2021-2022 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Compass Minerals Canada Corp., pour un montant de 81 885,19 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'environ 8 000 tonnes métriques de sable tamisé pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule des quatre entreprises invitées a déposé une soumission dans les délais requis, soit Béton Barrette inc., au montant de 6,04 \$ la tonne métrique, totalisant 55 555,92 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour les montants indiqués précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2021-274**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de sable tamisé et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'environ 8 000 tonnes métriques de sable tamisé pour la saison 2021-2022 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Béton Barrette inc. pour un montant de 6,04 \$ la tonne métrique, totalisant 55 555,92 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'un plan-projet d'opération cadastrale concernant les lots 6 309 859 et 6 309 860 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 123 de ses minutes, est soumis au conseil de ville pour approbation;

ATTENDU QUE le projet présenté a pour but de remplacer les lots 6 309 859 et 6 309 860 du cadastre du Québec par les lots 6 444 815 à 6 444 817 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces lots sont situés sur la route 111, secteur Vassan;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 228-2885, recommande l'approbation de ce plan-projet d'opération cadastrale;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale, prévues à l'article 2.3 du règlement de lotissement 2014-10, ont été remplies par le promoteur;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

**RÉSOLUTION 2021-275**

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale concernant des lots situés sur la route 111, secteur Vassan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan-projet d'opération cadastrale concernant les lots 6 309 859 et 6 309 860 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 123 de ses minutes, soit et est approuvé tel que présenté.

QUE ce plan-projet d'opération cadastrale est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'à la demande du ministère des Transports du Québec, la Ville a procédé à la relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire fixée au pont enjambant la rivière Louvicourt en 2012;

ATTENDU QU'une partie de la conduite a été relocalisée dans le lit du lac Endormi;

ATTENDU QUE la Ville souhaite régulariser son occupation du territoire public à cet égard;

**RÉSOLUTION 2021-276**

Demande au MERN de consentir une servitude de drainage en faveur de la Ville dans le lit du lac Endormi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de consentir gratuitement une servitude de drainage, de passage et de non construction en faveur de la Ville afin de régulariser la situation de la conduite d'égout sanitaire localisée dans le lit du lac Endormi et d'y permettre son entretien.

QUE la greffière, M<sup>e</sup> Annie Lafond, soit et est autorisée à signer et à soumettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles tous les documents requis à cette fin.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir entre les parties, ainsi que tous les documents requis à cette fin, s'il y a lieu.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE couvrant plus de 50% de la province, les forêts du Québec constituent une source indispensable d'avantages écologiques, culturels, sanitaires, sociaux et économiques;

ATTENDU QUE le Québec compte sur ses abondantes forêts pour assurer la subsistance de ses collectivités;

ATTENDU QUE ces forêts sont situées sur les territoires traditionnels de divers peuples autochtones et leur fournissent de la valeur culturelle et alimentaire;

ATTENDU QUE les forêts urbaines de Val-d'Or constituent un centre de santé physique, mentale et sociale et représentent un contributeur de services écologiques essentiels pour la ville notamment quant à la réduction de pollution, la rétention des eaux pluviales et le refroidissement;

ATTENDU QUE la *Semaine nationale de l'arbre et des forêts* est une campagne annuelle d'une semaine qui reconnaît la contribution essentielle des forêts au Canada et à sa population;

ATTENDU QUE, cette année, la *Semaine nationale de l'arbre et des forêts* sera célébrée dans tout le pays sous le thème « Nos forêts - Elles donnent sans relâche »;

**RÉSOLUTION 2021-277**

Proclamation de la *Semaine nationale de l'arbre et des forêts* du 19 au 25 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville proclame la période du 19 au 25 septembre 2021 *Semaine de l'arbre et des forêts* sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

**Correspondance.**

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

Monsieur Gilbert Bourque, accompagné de MM. Paquette et Sauvé, propriétaires et/ou occupants d'immeubles situés sur la 4e Avenue, font part de leur mécontentement quant à l'empiètement subi par la relocalisation du muret et demande à ce que ce dernier soit rebâti à son emplacement initial. Le maire dit avoir été saisi de leur requête et que la situation est en cours d'analyse.

Monsieur Maurice Dallaire, en sa qualité d'entrepreneur, mais aussi aux noms des citoyens, soulève divers exemples de résultats « illogiques » découlant de l'application des règlements relatifs à la coupe des arbres. Il suggère que la Ville modifie sa réglementation en s'inspirant de celle en vigueur sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda. Le maire note cette suggestion.

Monsieur Gilbert Bourque se présente à nouveau. Il mentionne que le déneigement entre la 12e et la 14e Rue est problématique car la méthode utilisée fait en sorte que la neige est poussée dans son entrée de cour dans la ruelle. Il doit aussi déneiger lui-même le matin pour être en mesure de sortir de chez lui. Le maire indique que des vérifications seront faites.

**RÉSOLUTION 2021-278**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Et la séance est levée à 20 h 26.

---

**PIERRE CORBEIL, maire**

---

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**